



Actualité

Autorisations de mise sur le marché d'une durée maximale de 120 jours. Cultures concernées : cerisier, framboisier, mûres.

Organisme nuisible / effet recherché : mouches
Produit phytopharmaceutique (PPP) : SUCCESS 4 (second nom commercial MUSDO 4)
Numéro d'AMM : 2060098
Substance active : spinosad
Date de délivrance : 07/05/18
Echéance : 04/09/18

Dose d'application : 0.2l/ha, 2 applications maximum

Fruits à pépins

■ POMMIER POIRIER

Tavelure

Sur les parcelles avec des variétés sensibles ou avec présence de tavelure renouveler la protection si lessivage depuis le dernier traitement

Intervenir en stop avec ARMICARB (3 kg/ha) + 3 kg de soufre ou CURATIO (12 l/ha).

Oidium

Après les pluies renouveler une protection à base de soufre sur toutes les parcelles avec symptômes.

Renouveler entre 4 à 7.5 kg/ha suivant les conditions climatiques, de contaminations et la pousse.

Pucerons cendrés

A partir de mi-mai les repiquages ont lieu en extrémité de pousses, avec peu de risques sur

fruits. Le parasitisme est suffisant dans la majorité des parcelles pour limiter les foyers
Intervenir au NEEMAZAL TS (azadiracthine) à 2 l/ha uniquement dans les parcelles avec absence de régulation biologique. Ne pas mélanger avec le soufre.

Pucerons lanigères

Début de présence sur pousses de l'année.

Vérifier la présence d'Aphelinus mali qui en agriculture biologique est le seul parasite efficace pour réguler les populations de lanigères.

Capua

Le vol a démarré depuis le 7 mai.
Pas d'intervention actuellement

Tordeuse orientale

Nous sommes sur l'inter vol. Pas d'intervention à prévoir actuellement.

Carpocapse

Vol en cours. Le début de pontes est prévu à partir du 15-20 mai. Intervenir après le passage pluvieux dans les vergers non-confusés ou confusés avec dégâts en 2017 avec CARPOVIRUSINE 2000 ou EVO2 (1 kg/ha) ou MADEX TWIN ou PRO (100 cc/ha).

KIWI

PSA

Renouveler la protection en fonction des lessivages

Produits utilisables : NORDOX 75 WG (300 à 450 g/ha) ou PASTA CAFFARO (0,6 à 1,0 L/ha).

A la floraison ne plus utiliser de cuivre et intervenir avec AMYLO X (1.5 kg/ha).

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne en collaboration avec : Syndicat de Défense AOP Chasselas de Moissac



Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - www.agri82.fr

La Chambre d'Agriculture 82 est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01929).



Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci contre et s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur le site internet <http://www.agri82.fr>. Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales et les méthodes alternatives sont disponibles dans le Guide Arbo. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental 82 et par l'Etat au travers du Casdar.

Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.

Fruits à noyaux

▪ PRUNIER

Pucerons

Surveiller la présence de foyers.

Le PYREVERT à obtenue une dérogation de 120 jours sur pucerons du prunier à la dose de 1,5 l/ha, maximum 2 applications par cycle végétatif.

Carpocapse- Tordeuse orientale

Le début des éclosions carpocapse des prunes est en cours et fin du pic d'éclosion tordeuse orientale de la G1.

Dans les parcelles avec des dégâts en 2017, même confusées, renouveler l'intervention tordeuse après les pluies avec un B.T., DELFIN, DIPEL DF (100g/hl) ou LEPINOX PLUS (1kg g/ha), ou une carpovirusine, MADEX TWIN 0.01/hl).

Maladies du feuillage

Les conditions climatiques ont été très favorables au développement de ces maladies

Les traitements soufre (4 kg/ha) + cuivre métal (100 g/ha) ont une efficacité secondaire sur ces maladies. Le CURATIO (polysulfure de calcium) a une dérogation provisoire de 120 jours pour l'usage maladies criblées à la dose de 16 l/ha, maximum 3 passages après fleur, DAR de 30 jours.

▪ ABRICOTIER - PECHE NECTARINE

Oïdium

La période de sensibilité en cours jusqu'au durcissement du noyau.

Renouveler le traitement soufre, à la fin des pluies, à la dose de 5 à 7.5 kg/ha suivant les températures.

Tordeuse orientale

Fin du pic des éclosions tordeuse orientale. Pas d'intervention à prévoir actuellement.

▪ CERISIER

Maladies du feuillage

Renouveler les interventions en fonction des lessivages.

Les traitements soufre (4 kg/ha) + cuivre métal (100 g/ha) ont une efficacité secondaire sur ces maladies. Le CURATIO (polysulfure de calcium) a une dérogation provisoire de 120 jours pour l'usage maladies criblées à la dose de 16 l/ha, maximum 3 passages après fleur, DAR de 30 jours.

Drosophila suzukii

La mise en place de piégeage massif avec des attractifs n'est pas efficace seule.

Traitement à positionner dès la véraison avec SUCESS 4 (spinosad) à la dose de 0.2l/ha 2 applications maximum

Délai d'emploi avant la récolte : 3 jours

Seuls les filets insects Proof ont montré une efficacité suffisante en agriculture biologique

Raisin de table

Oïdium

Surveiller les parcelles avec une forte attaque en 2017

Réaliser un soufre mouillable à 4/5 kg/ha.

Mildiou

Les conditions orageuses sont favorables à des contaminations de masse. Renouvelez au plus près des pluies afin de couvrir le maximum de jeunes feuilles.

Protéger en apportant 100g/ha de cuivre métal avec Bouillie Bordelaise RSR Disperss ou CHAMP FLO Ampli ou FUNGURAN-OH.

Black Rot

L'association Cuivre-Soufre montre une efficacité intéressante sur le black rot même si elle ne dispose pas d'une homologation.

Associez 4 / 5 kg de soufre mouillable au cuivre métal.

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne en collaboration avec : Syndicat de Défense AOP Chasselas de Moissac



Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - www.agri82.fr

La Chambre d'Agriculture 82 est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01929).



Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci contre et s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur le site internet <http://www.agri82.fr>. Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales et les méthodes alternatives sont disponibles dans le Guide Arbo. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Départemental 82 et par l'Etat au travers du Casdar.

Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.

OPE.COS.ENR n°17